

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 90 (1963)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Les Petignats  
**Autor:** Ed.H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-233383>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

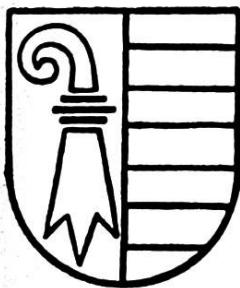
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Plus de garçons que de pièces de cent sous !

Ai y aivai eune foi in poëre hanne qu'aivait enne rote d'afaints, è peu qu'ai vait bin di mâ de nouaie les bouts. Ai batayait to les ans. Comme ai vétyait dain enne ferme loin di vlaidje, ai l'apportait son popon a vlaidje po batayie, dain in painie ai inse. Ai vétait sai belle biove blode et d'aivo sai quinne faisait le trajet ai pie. An aivai des djairats dain ci temps li.

Fiain en dichcutait d'aivo lu, ai trouvai qu'élétais ayiu pu vite aipondju de bouebas que de pieces de cent sous. Des côs qu'ai dyait qu'en n'ont pu ran que cent sous, ai bin vo nè ran que de tendre le nai pai lai fnétre, voili inco enne crevure de raijtué qu'airive po vo les raimésai.

M. Jecker, Sauley.

\* \* \*

*Il y avait une fois un pauvre homme qui avait une troupe d'enfants et avait bien du mal à nouer les deux bouts. Il baptisait tous les ans. Comme il vivait dans une ferme éloignée du village, il apportait son bébé à baptiser dans une corbeille à anse. Il mettait sa belle blouse bleue et, avec sa canne, faisait le trajet à pied. On avait des jarrets dans ce temps-là.*

*Quand on discutait avec lui, il trouvait qu'il avait été plus vite pourvu de garçons que de pièces de cent sous. Des fois qu'il disait : Quand on n'a plus rien que cent sous dans la bourse, on n'a qu'à*

*tendre le nez par la fenêtre, voilà encore une crevure de ramoneur qui vient pour vous les ramasser.*

## Les Petignats

Les mobilisations de la dernière guerre mondiale furent l'occasion pour un grand nombre de soldats qui passèrent en Ajoie d'apprendre, et cela en patois nota bene, l'alerte chanson intitulée *Les Petignats*. Jâmes Juillerat, le musicien et folkloriste bien connu, l'a notée dans un de ses nombreux recueils de mélodies populaires. Ce sont les troubles politiques qui sévirent entre 1730 et 1740, et même plus tard encore, dans la région de l'Ajoie et ailleurs également, qui ont été la raison d'écrire le poème des Petignats, cette chanson frondeuse, demeurée à travers les âges comme un chant de ralliement des gens du Jura.

Ces Petignats — déformation du mot Péquignat : Pierre Péquignat (1669 - 1740), chef ou commis des paysans d'Ajoie — possèdent deux versions, l'une française, l'autre patoise. Le poème compte un nombre impressionnant de couplets \*, tout comme le *Cé qu'è l'aîno* des Genevois, car toute l'histoire de ces temps y est narrée avec verve et de manière circonstanciée. Il suffit, pour s'en faire une idée, de rappeler le premier couplet et le refrain bien connu :

S'vos vl'ais saivoi c'ment qu'an moinnait le  
[paysain de Coérgenay,  
Et bîn bôtais vos tus ai boire,  
I vos raicontrai son hichtoire.  
Que le mâ-temps n'tiuait les Pe, Pe, Pe,

que le mâ-temps n'tiuait les Petignats,  
vivent les z'Ai, z'Ai, z'Ai,  
vivent les z'Aidjolats !

\* \* \*

*Jurassiens, chantons en chœur  
du temps passé le vrai bonheur.  
Tous les jours on vous le rappelle,  
écoutez-en ce trait fidèle.  
Que le mâ-temps n'tiuait les Pe, Pe, Pe,  
que le mâ-temps n'tiuait les Petignats,  
vivent les z'Ai, z'Ai, z'Ai,  
vivent les z'Aidjolats !*

Et la narration de commencer avec moult détails, pour finir par un los à la noble victime, Petitgnat, brave paysan, que son nom passe d'âge en âge, etc...

Cette chanson date de 1831. On pense que c'est Thurmann, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, qui écrivit la version française, en se fondant sur un document ou une chanson de l'époque, relatant la lutte contre les « craichies » ou partisans de la Cour du prince-évêque Jacques Sigismond de Reinach. Quant aux paroles patoises, elles sont plus récentes. C'est en 1854 que le journaliste et poète Feusier, vivant à Porrentruy, lança les paroles pleines d'entrain et d'une plaisante allure locale. Les Jurassiens chantent de préférence le texte patois à celui de Thurmann.

*Ed. H.*

*\*Juillerat en note 20.*

## PROVERBES PATOIS JURASSIENS

Recueillis par Jules Surdez (suite)

E fât pendre lai bue di temps que le soroille yut. (*Il faut suspendre la lessive pendant que le soleil luit.*)

Tiaind qu'an fie enne pière anmé enne rote d'ouëyes, c'ât cetée que raïle qu'é reci caque. (*Quand on jette (fiert) une pierre au milieu d'une troupe d'oies, c'est celle qui crie qui a été atteinte (qui a reçu le coup).*)

C'ât eman tchi couenne-me à tiu, tot y reyut. (*C'est comme chez Corne-moi au cul, tout y reluit.*)

E ne fât djemaïs étieupè pus hât que son nê, de pavou que çoli ne nôs retchoiye dechus. (*Il ne faut jamais cracher plus haut que son nez de peur que cela (le crachat, le tieupera) ne nous retombe dessus.*)

Po se ne pe enfairenè, è se ne fât pe rôlè dains lai fairenne. (*Pour ne pas s'enfariner, il ne faut pas se rouler dans la farine.*)

Cetu que n'é pe d'échprit é des tchaimbres. (*Celui qui n'a pas d'esprit à des jambes (dit-on aux gens oublieux).*)

Selon lai bête, lai tiaimpainne. (*Selon la bête, la cloche.*)

Les grôs feumies aimouennant les grôs l'aimis. (*Les grands fumiers amènent les grands amis.*)

Cetu qu'é pavou des feuilles ne dait pe allè dains lai côte. (*Celui qui a peur des feuilles ne dit pas aller dans le bois (dans la côte boisée).*)

Tiaind que les polains sont fœûs, èl at trop taïd de ciôre les bolats. (*Lorsque les poulains sont dehors (laivi), il est trop tard de fermer les caboulots.*)

E n'airrive djemaïs de dépêts que tiétium n'en vaille de meux. (*Il n'arrive jamais de dépêts (d'ennuis, de chagrins, de malheurs) que quelqu'un n'en vaille de mieux.*)

Les tchaits faint des tchaits, se ce n'ât pe des grîs, c'ât des nois. (*Les chats font des chats ; s'ils ne sont pas gris, ils sont noirs.*)

E ne fât djemaïs ainmè le soi qu'an ne poué yeuche désainmè le maitïn. (*Il ne faut jamais aimer (à un tel point) le soir qu'on ne puisse cesser d'aimer le matin.*)

Cetu qu'ât boirdgie dains ceti monde l'ât dains l'âtre. (*Celui qui est berger dans ce monde l'est dans l'autre.*)

An on dje vu de pus grôs tchétés que dérœuchint. (*On a déjà vu de plus grands châteaux qui s'écroulaient.*)

Petét l'afaint, petête croux ; grôs l'afaint, grôsse croux. (*Petit enfant, petite croix ; grand enfant, grande croix.*)